



LE MOT DU MAIRE

Chères Polincovoises, Chers Polincovois,

La disparition brutale de notre 1er Adjoint, René NIELLEN, nous a, toutes et tous, abasourdis. Au-delà d'avoir perdu un ami, j'ai aussi perdu mon complice et mon binôme.

Je pense pouvoir dire que les hommages qui lui ont été rendus étaient à la hauteur de son dévouement et de son attachement pour notre commune.

Pour honorer sa mémoire, nous devons continuer notre action avec la volonté de réaliser certains des projets que nous avons échafaudés ensemble.

Ci-dessous, vous découvrirez des sujets que René avait initiés ou imaginés, et que, malheureusement, il n'aura pas vu s'accomplir.

En cette année 2021, tous nos engagements et nos projets auront été respectés et nous devrions aborder 2022 avec l'envie de voir notre village se développer encore un peu plus.

Nous reviendrons dans le bulletin municipal annuel sur l'ensemble des sujets qui rythmeront cette prochaine année. En attendant, l'équipe municipale s'est réorganisée pour pouvoir poursuivre notre action au service de notre population, pour Polincove, pour Vous !

Nous en sommes convaincus, René sera à nos côtés.

Bonne Lecture.

Avec toute mon estime, très sincèrement
vôtre.

Thierry ROUZÉ

LE CMJ EN ACTION !

Les élus du Conseil Municipal des Jeunes se sont réunis le 14 Octobre en présence de Mmes RENAULT et HULEUX.

À l'ordre du jour, plusieurs actions qu'ils entendent mener jusqu'à la fin de l'année, comme :

- **Mois sans tabac** : Opération qui aide les fumeurs à arrêter de fumer qui a lieu chaque mois de novembre depuis 2016. Pour l'occasion, le Conseil Municipal des Jeunes va distribuer des flyers "Mois sans tabac" aux parents d'élèves, le vendredi 12 novembre à 16 h30 sur le parking de l'école et de 16h30 à 17h30 à la porte de la garderie.
- **11 novembre** : les jeunes participeront à la cérémonie officielle de commémoration.
- **Téléthon** : Le conseil municipal des jeunes apportera sa contribution en vendant des crêpes à la salle des fêtes le samedi 27 novembre après-midi.
- **Colis des Aînés** : Le CMJ participera à la distribution du colis des Aînés avec les membres du CCAS le samedi 18 décembre.



Le maire et ses adjoints

TRAVAUX RÉALISÉS

• Voirie

Comme annoncé, des travaux de voiries ont permis de réparer une partie de la rue du Moulin et une portion rue de la Rivière.

Un hydrocurage du tuyau d'écoulement des eaux de pluie a été réalisé à proximité de la rue du Trepal et un débroussaillage du fossé a été effectué.

De plus, les principaux nids de poule ont été comblés avec de l'enrobé, rues de la Rivière, du Trepal, de la Chapelle et impasse du Robecq.



Chemin Jacquet



Rabotage rue du Moulin



Mise en place enrobé rue de la Rivière

L'utilisation du rabotage issu des travaux des rues a permis de renforcer une partie du Chemin Jacquet et du parking rue de la Chapelle.

• City stade

Après l'avoir espéré, le city stade a vu le jour.

Désormais, la jeunesse de notre village bénéficie d'équipements pour tous les âges dans notre écrin de verdure de l'aire de loisirs.



Une inauguration officielle est envisagée au printemps prochain afin de remercier nos partenaires.

• Parking du Long Jardin

Dans le cadre de la création de notre espace dédié à la nature, le parking du Long Jardin a été remis en forme avec le concours de la CCRA.

Pour séparer la zone de stationnement de celle des plantations, un enrochement permettra d'éviter que les véhicules ne viennent empiéter sur l'espace de biodiversité et aussi d'empêcher les engins motorisés de traverser la partie enherbée.



Reste à réaliser

- Toiture de l'église : après plusieurs relances, les travaux d'étanchéité devraient avoir lieu avant la fin de cette année.
- Chauffage de la salle municipale.

AU FIL DES DÉLIBÉRATIONS

- Le Conseil Municipal a validé le principe de réaliser des travaux de sécurisation sur la RD 218, pour relier le carrefour du Long Jardin et la place de l'Eglise. Si nos financeurs sont au rendez-vous, la continuité de ce qui a été fait en 2015, est envisagée en 2022 (borduration, création d'un cheminement piétonnier, réfection passage piétons au stand de tir, traçage chaucidou et pose de feux récompense pour réguler la vitesse excessive de ce secteur).
- Suite au décès de M. René NIELLEN, nous avons dû revoir notre organisation. Mme Véronique RENAULT est devenue lère adjointe, MM. Mickaël RUFFIN et Christian DECLERCQ, successivement 2ème et 3ème adjoints. M. Pascal WILLEMAN a été élu 4ème adjoint et sera en charge de la voirie communale.

INFOS DIVERSES

Don du sang

La commune envisage d'organiser un don du sang à Polincove en 2022. Une visite de notre salle municipale, par l'EFS, aura lieu en fin d'année pour voir si nos installations peuvent convenir.

Outre les locaux, il est nécessaire qu'un minimum de 50 donateurs soient volontaires pour réunir les conditions de collecte.

Aussi, si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous faire connaître en Mairie, dès à présent.



AGENDA

Dates à retenir !

- Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la CCRA vous propose de participer à divers ateliers (voir sur notre site).
Le premier aura lieu le Mercredi 3 Novembre à Polincove, salle municipale à 18 H, sur le thème de la mobilité.
- Tous les habitants sont invités à participer à la cérémonie du 11 Novembre.
Rendez-vous sur le parking de l'église dès 11 h 30.
- Le Téléthon, rassemblant les 6 communes aux alentours, a lieu à Polincove cette année. Dans le cadre de ce bel élan de générosité, **un ramassage de ferraille est prévu le Samedi 20 novembre au matin, puis des animations Vendredi 26 à partir de 18 H et Samedi 27 novembre toute la journée.**

Joyeux

ANNIVERSAIRE !

Mme Louisa CAILLEUX a fêté ses 107 ans le 6 octobre.



IMPORTANT!

Du changement dans la collecte des déchets !

La Communauté de Communes a confié à la société Opale Environnement la collecte des déchets et au SEVADEC (Syndicat d'Élimination et de VALorisation des DÉchets du Calaisis) le traitement d'une grande partie de ceux-ci. Le résiduel étant enfoui sur le site de la Bistade.

Le SEVADEC gère un centre de tri, une usine de biométhanisation, un réseau de huit déchèteries et un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles (CVOMR) dont l'objectif sera de réduire l'enfouissement des déchets.

Ce haut niveau de service coûte cher à la collectivité et coûtera de plus en plus cher dans les années futures. La quantité de déchets produits sur le territoire est en constante augmentation : + 5 % sur la période 2017 - 2021.

Sur la base de la projection 2021, le tonnage avoisinera les 15000 tonnes cette année.

Il est grand temps de réagir !

Plusieurs enjeux sont désormais à prendre en compte et qui correspondent à l'ambition politique de la Communauté de Communes pour :

- définir le meilleur niveau de services en tenant compte de la préservation de l'environnement
- assurer la soutenabilité financière en maîtrisant les déchets produits
- inciter les usagers à respecter les consignes de tri mais aussi à minimiser la quantité de déchets qu'ils produisent
- respecter les recommandations de la CNAMTS pour assurer la sécurité des ripeurs.

Aussi, le Conseil Communautaire a validé, lors de sa séance du 19 Octobre, les mesures suivantes :

- ➔ Arrêt de la collecte des encombrants => la collecte des encombrants ne permet pas un tri efficace des déchets dans la mesure où tout ce qui est collecté est enfoui, contrairement au dépôt en déchetterie où une grande partie est valorisée.
- ➔ Fourniture d'un bac noir de 140 litres pour les OMR (ce qui va dans les sacs noirs actuellement) => seul ce bac sera collecté.
- ➔ Maintien de la collecte du petit bac marron de 35 litres pour déchets repas, petits déchets verts, couches, papiers absorbants, etc...
- ➔ Limitation de la collecte des déchets verts => mise à disposition d'un bac marron de 240 litres pour les usagers qui souhaitent bénéficier de ce service mais avec un surcoût de redevance annuelle de 130 € par foyer choisissant cette option (au prorata pour 2022, le temps de disposer des bacs). Aucun contenant supplémentaire ne sera autorisé. Arrêt total de la collecte à compter du 1er janvier 2022 jusqu'à la livraison des bacs (courant Mars/Avril).

Ces décisions n'ont pas été prises de gaieté de cœur mais il était vital de revoir certaines pratiques pour minimiser les hausses futures.

Les citoyens doivent désormais consommer autrement, respecter strictement les consignes de tri, limiter les emballages et gérer leurs déchets verts différemment (compost, mulching, broyage, apport direct en déchetterie ...)



Le brûlage des végétaux est formellement interdit et pénalement verbalisable !